

Montréal, le 2 septembre 2021

Par courrier électronique (SDÉ)

M^e Pierre-Olivier Charlebois
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3700
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Objet : Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel
Dossier : R-4141-2020

Maître Charlebois,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre d'aujourd'hui par laquelle vous requérez une prolongation, jusqu'au 30 septembre 2021, de délai pour permettre à l'ADEQ de répondre aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants dans le dossier mentionné en titre

Compte tenu des motifs invoqués, mais aussi de contraintes du calendrier règlementaire, notamment le début de l'audience prévu le 13 octobre 2021, la Régie accorde à l'ADEQ un délai supplémentaire pour le dépôt de ses réponses **jusqu'au 24 septembre 2021 à 12h.**

La Régie invite également l'ADEQ à déposer une partie de ses réponses à une date antérieure, si possible.

Veuillez agréer, Maître Charlebois, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl